

**PROCES VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION MAIAGE
Du vendredi 15 septembre 2023**

Président : Yann MADELINE
Secrétaire de séance : Samantha Foulon

Participants :

MM Yann Madeline (Groupe SARP), Florence Mignot (Groupe SARP), Ludovic Serraille (Groupe SARP), Eric De France (Malézieux), Damien Becquet (APLICA), Bernard Nucci (Malezieux), MM Christophe Alary (Groupe SARP), Yannick Ratte (Groupe SARP), Philippe Maillot (Maillot/VIAM), Jean-Jacques Bonnefond (Groupe SARP), Philippe Meyer (SGA MEYER), Yves Pajot (KAERCHER), Stuart Harwood (S3C), Daniel Berthe,.

MM Samantha Foulon, Charles Le Boulanger et Alban Rimbault (MAIAGE).

Administrateurs en visio:

MM Jean-Luc Robin (SODI SARP), Claude Moreau (Rivard), Alfred Meguerdjian (Huyer), Emmanuel Parent (MPE).

Administrateurs excusés et pouvoirs :

MM Vincent Delbecq (SANET BUTIN), Fabrice Erval (Groupe SARP), Daniel Flamme (Flamme Assainissement), Christine Bérard (CB Conseil), Laurent Barbieri (Malezieux), Boris Dréan (Groupe SARP), Gilles Giora (IDETEC), Alexandre Giudicelli (Groupe SARP) pouvoir à Yann Madeline, Odon Willaume (SAS Willaume), Aurélie Chollet-Weyl (EVTV), Xavier Labat (Groupe Labat), David Peralta (Assainissement 81) pouvoir à Bernard Nucci, Olivier Taxil (Fayence assainissement), Thierry Guillou (SAM), Gilles Carvalho, , Claude Blanc (APLICA) pouvoir à Yann Madeline.

Ordre du jour :

1. Point sur les dossiers d'actualité de la fédération: **point social**; salaires minima conventionnels/conjoncture économique, travaux sur les classifications,
2. Point sur les travaux des syndicats, commissions fédérales et le S3C: **SNEA** (questionnaires adhérents hygiène immobilière, étude REUT, travaux qualitatifs), **SMI2D** (ADR, rinçage citerne), **SYNCRA** (WG22, OIEAU, CCTP), **SYNABA**, **SYFFA**, **APLICA**, **CTS** (livret d'accueil), **S3C**.
3. Congrès et salons: Congrès MAIAGE 2023 et salons
4. Etat financier
5. Questions diverses

Yann Madeline donne état des pouvoirs, des excusés et le quorum étant atteint, ouvre la séance à 10H05.

Yann Madeline informe les membres du Conseil d'Administration de l'arrivée de Yannick Ratte en remplacement de Marc Olivier Houel au sein du groupe SARP et qui sera statutairement invité auprès de MAIAGE en attendant que l'Assemblée Générale de MAIAGE entérine sa nomination.

Yannick Ratte prend la parole pour se présenter, dérouler son parcours et son arrivée dans le groupe et dans nos métiers dans un contexte particulier où la thématique de l'eau et de l'environnement fait l'objet d'une actualité particulièrement riche.

Yann Madeline remercie Yannick Ratte et présente l'ordre du jour du Conseil d'Administration MAIAGE du 15 septembre 2023.

1- Approbation du PV du CA du 25 avril 2023

Sans remarque particulière, le PV du CA de MAIAGE du 25 avril 2023 est approuvé par les membres du Conseil d'Administration de MAIAGE.

Il donne la parole à Christophe Alary pour le point social.

2- Point sur les dossiers d'actualité de la fédération

Point social

Christophe Alary commence par le point social en rappelant aux membres du Conseil d'Administration la signature de l'accord de révision relatif à la classification des emplois et ses annexes, le 10 juillet 2023, par 3 organisations syndicales sur 4 ainsi que par MAIAGE (l'objectif initial d'un accord signé fin 1er semestre 2023 est respecté).

Il précise que la demande d'extension a été faite il y a deux semaines (envoi DGT et conseil de prud'hommes le 31 août) et qu'un flash info a été envoyé, le 16 août, pour informer les entreprises adhérentes de la signature de ces textes.

Sur ces travaux Christophe Alary souhaite remercier toutes les parties prenantes.

Il indique qu'il y a eu un consensus sur le point d'arrivée et qu'il s'agit d'une évolution et non d'une révolution.

L'idée consiste à donner plus de respiration à la grille des classifications en y ajoutant davantage de coefficients pour chaque statut. Il précise aussi que cette évolution va de paire avec celle de l'identité fédérale en introduisant notamment la notion de « technicien ». Il a aussi été introduit la notion de permis poids lourds comme élément de positionnement au coefficient 200 ainsi que la notion de CQP assainissement pour le coefficient 215 et le coefficient 230. Enfin il a été créé la notion d'emplois repères pour aider les entreprises à positionner au mieux les salariés au niveau de l'emploi occupé et du coefficient correspondant.

Christophe Alary poursuit sur le thème de l'inflation qui est à la hausse depuis août, avec +4,9%. Les prochaines réunions paritaires auront lieu le 21 septembre prochain mais il n'y a pas de demande de révision des salaires minima par les organisations syndicales pour le moment. Aucun coup de pouce de MAIAGE n'est donc envisagé pour le moment.

Samantha Foulon poursuit avec le CQP Technicien en assainissement. Elle indique que le travail sur les référentiels va débuter avec la réunion du 27 septembre 2023 de 10H 16H (odj en cours de préparation avec l'OPCO EP). L'objectif de cette réunion est d'expliquer le travail qui va être entrepris avec les représentants d'entreprises adhérentes invités, l'OPCO EP, syndicats de salariés et MAIAGE pour l'élaboration des référentiels, soient: le référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés; le référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances; le référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis (règlement d'examen, jury et contrôle).

Samantha FOULON remercie les participants à ce groupe de travail qui sont les suivants: Charles Le Boulanger (MAIAGE), Bettina Salvioni et Jerome Mauduit (OPCO EP), Christophe Legroux (CPNE), Bruno Hedin (CPNE), Ludovic Serraille (groupe SARP), Bernard Nucci (Malezieux), Denis Coste (groupe SARP) Philippe Meyer (Meyer), Thierry Guillou (SAM), Benjamin Matthias (Victoria group), Jérôme Careje (Theys), Renaud Andrieux (Séché). Et termine en précisant, qu'en parallèle, Bettina Salvioni (OPCO EP) continue à rencontrer les entreprises et à s'intéresser aux pratiques « terrain » pour alimenter les futurs référentiels ; elle se rend notamment en septembre, auprès du groupe sarp (monsieur Veiga) et de l'entreprise Malezieux.

Enfin Samantha Foulon informe les membres du Conseil d'Administration du début des travaux de refonte des diplômes professionnels de la filière environnement avec le Ministère de l'éducation nationale. En effet, elle indique qu'une première réunion a eu lieu le 30 août dernier, au Ministère de l'Education Nationale, pour présenter le projet de refonte des diplômes professionnels de la filière environnement avant fin 2024. L'objectif est de réécrire, sous forme de blocs de compétences, 2 CAP (le nôtre en assainissement étant abrogé en fin d'année), 2 bac pro (dont le GPPE dans lequel il existe plusieurs parties relatives à l'assainissement et la maintenance industrielle) et le BTS MSE (métiers des services de l'environnement). La DGESCO (Ministère de l'éducation nationale) et l'AFPA vont donc établir une note d'opportunité puis faire évoluer les référentiels (même procédure que pour le CQP et toute certification professionnelle).

Elle conclue en précisant que MAIAGE devra transmettre les éléments démontrant l'évolution des métiers de la branche, les nouveaux vocables à utiliser et les profils des salariés et des entreprises pour prouver la nécessité d'un diplôme pour la branche AMI. Enfin, il faudra aussi déterminer les diplômes qui intéressent nos professionnels et, en conséquence, d'intégrer les groupes de travail afférents et de désigner des référents pour travailler sur les référentiels.

C'est l'occasion de mettre en avant, par ce biais, nos métiers et d'associer un travail sur un ou plusieurs diplômes en parallèle de ce qui est actuellement en cours avec le CQP technicien en assainissement.

Yann Madeline remercie Christophe Alary et Samantha Foulon et donne la parole à Alban Raimbault pour le sujet communication fédérale.

La parole est ensuite donnée à Bernard Nucci, pour les travaux du SNEA.

3- Point sur les travaux des syndicats et les commissions fédérales

3.1 Travaux des syndicats

➤ SNEA

Bernard Nucci fait un retour sur les travaux du SNEA,

Le premier sujet est celui de QUALITASS et de la mise en place d'un groupe de travail (GT) au sein de l'Astee. Il précise qu'à ce jour, les retours ne sont pas suffisamment nombreux de la part des institutionnels pour la constitution du groupe de travail, donc des relances sont en cours.

Le second sujet concerne la REUT. Yann Madeline rappelle, sur ce sujet, qu'il y a moins de deux ans, Bernard Nucci avait été le premier à donner l'idée d'une étude sur la REUT de l'eau pour nos hydrocureurs.

Bernard Nucci indique aux membres du Conseil d'Administration que la version finale de l'étude, intégrant le décret relatif à la REUT en date du 29 août 2023, lancée par Gaxieau vient d'être réceptionnée par MAIAGE.

La qualité de l'étude est à noter; elle fait un état des lieux au niveau règlementaire sur le domaine et de ce qui se passe au niveau européen et international. Aujourd'hui on peut dire que la France est un des pays les plus en retard sur le sujet de la REUT. Bien entendu, l'utilisation de l'eau dans nos hydrocureurs n'est pas le seul élément dans le sujet global de la REUT mais c'est un sujet qui est pertinent notamment en fonction de la situation hydrique de chaque territoire, il est donc légitime de faire du bruit pour être entendu et ainsi montrer la participation du secteur AMI à cet effort qui a de fait des répercussions, en termes d'image, dans la société. La qualité de sortie des eaux qui est abordée dans l'étude est aussi une question importante qui pourrait faire l'objet d'une prochaine loi.

Sur ce même sujet, Bernard Nucci souhaite indiquer que certains témoignages recueillis par Gaxieau, à la suite d'entretiens avec un panel d'adhérents MAIAGE, laissent perplexes. En effet, il paraît nécessaire que la profession s'engage et qu'elle n'ait pas de doute. Un plan de communication est en cours pour faire parler de la profession et montrer que cette dernière est à l'initiative et est dotée d'un esprit

prospectif en faisant réaliser une étude sur le sujet et en le faisant savoir. une réflexion est menée actuellement pour une diffusion en interne (vers les adhérents) comme en externe (vers les différentes cibles : Institutionnels, Ministère, Presse, collectivités) pour inscrire la volonté de la profession dans la durée.

La mise en œuvre au niveau local répondra aux besoins pour créer une dynamique qui s'appuiera sur notre étude. .

Enfin, Bernard Nucci insiste sur le fait qu'il faudra lever certaines barrières psychologiques notamment concernant le matériel qui devra s'adapter en matière de filtration et de résistance pour que la réutilisation de l'eau recyclée soit rendue possible. La REUT pourra être contraignante. Par conséquent ,certains continueront peut être d'utiliser l'eau potable. Ainsi la question peut se poser de viser une interdiction de son utilisation pour nos métiers.

Yannick Ratte termine en ajoutant que le sujet va bien évidemment s'imposer à la profession mais que cette opportunité de pouvoir utiliser de l'eau recyclée constitue une économie et que la profession peut donc être utile dans le système.

Yann Madeline remercie les interventions et précise aux membres du Conseil d'Administration que la prochaine étape consistera à travailler sur la stratégie de communication et à la vulgarisation de l'étude pour la transmettre ensuite aux entreprises adhérentes.

Dernier sujet évoqué par Bernard Nucci ; l'hygiène immobilière. Lors du dernier Conseil d'Administration du SNEA, la volonté de travailler sur cette activité a été actée. Un groupe a donc été mis en place pour définir le périmètre de l'hygiène immobilière, recadrer ce terme et probablement harmoniser les pratiques ainsi que développer la communication sur ce sujet vers les différents clients.

Yann Madeline remercie Bernard Nucci et propose de passer aux travaux du SYNCRA.

➤ **SYNCRA**

En l'absence de Gilles Giora, Alban Raimbault et Florence Mignot présentent les travaux du SYNCRA.

Alban Raimbault indique que la révision du CCTP Compactage arrive à son terme. Le groupe de travail s'applique donc à effectuer une relecture des travaux dans un souci de concordances des exigences. Les 3 CCTP vont faire l'objet d'une navette entre l'ASTEE et le groupe de travail SYNCRA avant publication sous le sceau de l'ASTEE. Il est à souligner que c'est une reconnaissance de la qualité des travaux menés par la SYNCRA depuis des années.

Alban Raimbault poursuit avec les échanges du SYNCRA et de l'OIEAU. La convention fait l'objet de négociations pour construire des formations exclusives SYNCRA. Les administrateurs contribuent activement. Le contenu des 4 formations va être revu également en faisant appel à des spécialistes techniques issus des entreprises adhérentes. Une réunion aura lieu en novembre prochain.

Puis, Florence Mignot informe les membres du Conseil d'Administration de l'avancée du groupe de travail GM 22/ WG22 au sein de l'AFNOR. Cette dernière rappelle qu'il y a eu une reprise de contact avec l'AFNOR dans le cadre de ces travaux. Elle

indique aussi qu'Alban Raimbault a été désigné Secrétaire, au niveau français, de ce groupe et qu'il tient donc la plume. Pour ce qui est des sujets en cours, la norme 13508 est en cours de révision avec notamment une partie 2 relative à l'inspection télévisée.

Le travail en commun est de statuer sur chacun des codes afin de savoir s'il est nécessaire de les garder ou pas. Plusieurs réunions sont consacrées à rajouter des codes pour affiner l'inspection. Pour autant, la position française est de rajouter 2 lettres de code et elle est suivie par les autres pays (niveau de dégradation du tuyau en acier notamment). La conséquence directe est la modification du logiciel et donc une remise à niveau (formation). Ainsi, la révision de la norme est fastidieuse et peut paraître chronophage car on va de plus en plus dans le détail. La conséquence est que le contrôleur prend plus de temps sur la prestation et que la retranscription de la finesse des codes soit plus difficile dans la pratique. Un « avant-propos » par pays est prévu lors de la traduction pour coller à la culture nationale.

Florence Mignot poursuit sur un autre sujet important, un travail lancé en 2016/2017, sur la norme 13508 partie 3, consistant à contrôler le travail des entreprises d'assainissement, avant/après l'intervention pour le curage, une sorte de prediagnostic sur l'état d'encrassement des réseaux, et potentiellement une inspection de la partie structurelle (données bien plus larges). La prochaine réunion aura lieu fin octobre.

Enfin Alban Raimbault termine sur les travaux du SYNCRA en informant les membres du Conseil d'Administration de l'utilisation de matériaux constitué ou recyclé pour le compactage. En effet, certains auditeurs COFRAC peuvent considérer, qu'en l'absence d'information sur la difficulté de compactage, il faut classer le matériau qui rentre dans cette description (granularité continue, insensible à l'eau, entièrement ou partiellement concassé) en DC3. A défaut l'organisme de contrôle est passible d'un écart critique. Afin d'anticiper au mieux, Renaud Andrieux a produit une note d'information pour les adhérents SYNCRA. Par ailleurs, une réunion est prévue avec l'ASTEE et le COFRAC pour se mettre d'accord sur l'utilisation des matériaux.

Yann Madeline remercie Florence Mignot et Alban Raimbault et donne la parole au SMI2D.

➤ **SMI2D**

Jean Luc Robin informe les membres du Conseil d'Administration de l'évolution de la mise à jour du guide ADR. Celle-ci est terminée, le guide est désormais disponible en ligne sur le site MAIAGE et, en papier, sur demande auprès de Charles Le Boulanger.

Concernant le sujet Trackdéchet, Jean-Luc Robin poursuit en indiquant aux membres du Conseil d'Administration qu'il existe une information régulière auprès des entreprises adhérentes, via MAIAGE hebdo et le site Trackdechet et sa newsletter à laquelle il est possible de s'abonner.

Enfin, Jean-Luc Robin fait un point sur le sujet du rinçage citernes. Pour rappel, il existe une charte qui prévoyait la mise à disposition des installations pour le rinçage des citernes dans les centres de traitement de déchets. Or, il est fait le constat que la notion de « rinçage » n'est pas suffisante compte tenu de la forte concentration de

certains déchets, il est parfois nécessaire de retirer le dépôt dans le fond de la cuve (donc « binotage »). Une réunion avec le SYVED et le SYPRED a donc été organisée afin d'établir un état des lieux et faire part de la nécessité de faire évoluer le système.

Ces deux signataires de la charte, s'engageaient à étudier les commentaires (mais il n'y a eu aucun retour), et à créer un groupe de travail pour établir une plateforme type. Pour ce dernier travail, il devait être procédé à la visite d'installations pilotes et satisfaisantes pour le rinçage des camions. Or ces visites ont été reportées en présence de divergences de positions entre les syndicats. Par conséquent, il convient de redéfinir le rinçage citerne et donc de pouvoir analyser les attentes, avant d'inciter la mise en œuvre d'une installation correspondante aux besoins.

Jean Luc Robin annonce la volonté du SMI2D de pouvoir mettre en ligne, sur le site MAIAGE, un guide listant les différents centres accompagnée d'une appréciation des adhérents concernant la qualité des installations de rinçage mises à disposition.

Ce guide serait ouvert aux adhérents ainsi qu'à leurs clients .

Yann Madeline ajoute que l'autre angle important reste Trackdéchets qui pourrait prendre en compte les lacunes d'exploitation.

Enfin Jean Luc Robin souhaite faire part aux membres du Conseil d'Administration de la volonté de travailler sur la problématique des excavatrices pour le pompage des gravats. En effet, il s'agit d'une utilisation détournée comportant des risques importants. Il conviendrait de limiter le recours aux excavatrices dans nos métiers et de mettre en place une note pour les entreprises adhérentes en y associant notamment le SYFFA.

Sur ce dernier sujet il serait probablement utile aussi de faire appel à la commission technique et sécurité de MAIAGE pour recueillir différents avis (fabricants, exploitants etc..). Cela permettrait d'obtenir une vision technique et d'établir une note précisant que l'utilisation de ce matériel sort de la notion d'ATEX.

Daniel Berthe ajoute qu'il conviendrait de suivre la même logique que la recommandation INRS sur le pompage et d'associer Benoit Sallé, de l'INRS, sur ce sujet qu'il connaît bien.

Les membres du Conseil d'Administration en conclu que ce sujet important, concernant les excavatrices, fera donc l'objet d'un groupe de travail réunissant SYFFA/SMI2D/CTS et l'INRS dans la mesure du possible.

Yann Madeline remercie Jean-Luc Robin et passe la parole à Stuart Harwood pour le S3C.

➤ **S3C**

Stuart Harwood indique qu'il y a moins d'examens en 2023 que pour l'année 2022 mais que cela était attendu. Il ajoute que les finances se portent bien et que par conséquent cela permettra d'entamer quelques projets (notamment auprès de différents pays).

Un rendez vous est d'ailleurs prévu, lors du salon POLLUTEC, avec différents pays, pour signer une convention permettant de comparer et travailler ensemble pour adopter un système identique ;

Yann Madeline remercie Stuart Harwood et passe la parole à Claude Moreau pour les travaux du SYFFA.

➤ **SYFFA**

Claude Moreau fait un retour sur les travaux du SYFFA.

Concernant le groupe de travail flexible haute pression, pompage et accessoires, Claude Moreau indique, qu'actuellement, les flexibles ADR (norme NF EN 12 115 ou IEC TS 60079-32-1) pour le pompage de produits (ou déchets) inflammables sous vide ou en aéraulique sont jugés trop lourds et trop rigides pour les opérateurs.

Un groupe de travail a été créé pour engager une réflexion sur les flexibles de pompage de liquides inflammables utilisés en entreprise.

Un premier recensement a été effectué auprès des entreprises les plus importantes pour connaître le type, le diamètre et la quantité de flexibles de pompage de liquides inflammables utilisés et un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des adhérents SMI2D pour compléter ce recensement.

Les informations recueillies seront bientôt synthétisées (mais une relance est nécessaire en raison du faible taux de retours), puis transmises aux fabricants de flexibles de pompage afin de savoir si un produit peut être développé et quels en seront les coûts de fabrication.

Claude Moreau poursuit sur les échanges avec la Fédération Française de la Carrosserie (FFC). Le SYFFA souhaite que les Fabricants de combinés français participent aux futures évolutions de la réglementation concernant les transports des matières dangereuses (ADR) et de la réglementation concernant la fabrication des citernes routières. Un contact a été pris avec la FFC Constructeur qui a demandé aux fabricants de combinés français de lui transmettre les différents points à examiner avec une argumentation pour justifier les évolutions réglementaires.

Le SYFFA a envoyé ces éléments à la FFC Constructeurs qui les a transmis à la Mission transport de matières dangereuses du Ministère de la transition écologique.

Enfin Claude Moreau évoque l'organisation de POLLUTEC à Eurexpo Lyon du 10 au 13 octobre prochains. Les principaux équipementiers adhérents SYFFA seront présents dans le hall 1 (RIVARD, HUWER, HYDROVIDE, ...). Le Stand MAIAGE sera positionné au milieu du hall 1 avec une superficie égale à celle de l'édition 2021 et proche des adhérents SYFFA.

Claude MOREAU propose d'organiser une exposition de matériels MAIAGE-Expo en 2024 conjointement avec le congrès MAIAGE. C'est la Touraine avec ses bords de Loire qui seront prospectés pour trouver un site pour l'exposition de matériels et un hôtel en capacité d'accueillir l'ensemble des congressistes.

Yann Madeline remercie Claude Moreau et donne la parole à Emmanuel Parent en l'absence de Christine Bérard, pour les travaux du SYNABA.

➤ **SYNABA**

Emmanuel Parent expose les différents points pour le SYNABA. Il informe les membres du Conseil d'Administration de la participation du syndicat au salon CGDE de Dijon en septembre dernier et notamment à l'atelier « l'impact de l'évolution

climatique sur la prescription en ANC ». Pour résumer, les Professionnels de l'ANC (SYNABA, ATEP, SNEA, CNATP) accompagnent, au quotidien, les maîtres d'ouvrage (particuliers et professionnels) afin de contribuer à la sobriété des usages de l'eau par la récupération d'eau de pluie, le recyclage des eaux grises, le traitement des eaux usées et leur valorisation. Il a été également abordé l'économie circulaire notamment sur le devenir des sous-produits et déchets de l'Assainissement Non Collectif.

Emmanuel Parent poursuit avec le sujet sur les cahiers de l'ouvrage ; une publication a été élaborée et diffusée par le CSTB et l'ATANC concernant les travaux de mise en œuvre des dispositifs de traitement des eaux usées domestiques.. Cela vient interférer sur la réglementation existante. Le contenu empiète sur les prérogatives professionnelles d'autant que le SYNABA n'a pas été consulté en amont de la publication. Un courrier des Pros de l'ANC signés par les 4 présidents (ATEP, CNATP, SYNABA, SNEA) a été transmis aux ministères de la Transition Ecologique et de la Santé, afin d'affirmer le rôle de chacun dans la chaîne de valeur de l'ANC. Une réunion de travail s'est tenue avec les auteurs pour échanger, d'une manière constructive, et démontrer l'expertise du SYNABA
Enfin Emmanuel Parent informe les membres du Conseil d'Administration de 5 nouvelles adhésions, portant le nombre d'adhérents du SYNABA à 81.

Yann Madeline prend note des actions du SYNABA, remercie Emmanuel Parent et laisse la parole à Damien Becquet.

➤ **APLICA**

Damien Becquet prend la parole pour les travaux d'APLICA. Il indique que le Conseil d'Administration aura lieu la semaine prochaine.
Concernant les sujets importants pour les adhérents, il précise que la concurrence est de plus en plus accrue avec un marché en berne en termes de volume.
Enfin, il revient sur l'Assemblée Générale d'APLICA qui a eu lieu en juin, à Bordeaux et à laquelle Samantha Foulon a participé. Trois ateliers de réflexion étaient organisés et ont abouti à la création de deux groupes de travail sur les conditions d'adhésion à l'association et sur la formation à l'embauche.

Yann Madeline remercie Damien Becquet et passe la parole à Daniel Berthe pour les travaux de la commission technique et sécurité ainsi que pour Qualitass.

3.2 Travaux des commissions

➤ **Commission technique et sécurité et Qualitass**

Daniel Berthe revient sur l'actualité de la CTS.

Daniel Berthe informe les membres du Conseil d'Administration de la révision du livret d'accueil ; le groupe de travail s'est réuni vendredi 16 juin pour examiner les éléments qui nécessitent une mise à jour dans le livret d'accueil (livret sécurité): textes, pictogrammes, illustrations ou photographies.
Un contact a été pris avec deux entreprises (marque jaune et agence 100%) qui ont communiqué 2 devis pour les travaux de mise à jour du livret d'accueil.

Daniel Berthe informe aussi les membres du Conseil d'administration de l'avancée de la commission qualitatass ; 8 audits QUALITASS ont été effectués par Mme Dominique BELAYGUE et 6 sont en cours de programmation. La prochaine réunion de la Commission d'attribution QUALITASS et du GT Mixte sont prévus le jeudi 2 novembre.

Enfin, il sensibilise les membres du Conseil d'Administration sur la partie hygiène et sécurité du rapport de la branche AMI pour 2022. Il constate l'absence de déclaration d'accident mortel mais l'augmentation de la gravité des accidents. Il est fait état de l'augmentation de problématiques au niveau de la manutention manuelle et davantage au niveau de l'œil.

Yann Madeline remercie Daniel Berthe pour son intervention et donne la parole à Charles Le Boulanger et Alban Rimbault pour l'organisation du congrès 2023.

4. CONGRES

Charles Le Boulanger rappelle que le congrès MAIAGE 2023 est prévu les 19 et 20 octobre. Il se déroulera au SOFITEL de Strasbourg. L'organisation de ces 2 journées est en cours avec un programme prévisionnel comprenant jeudi 19 octobre : probablement une visite du Conseil de l'Europe ou autre, en fonction des disponibilités, dans la mesure où la visite du parlement européen n'est plus possible. Ensuite, une ½ journée technique sera organisée après le déjeuner et une visite de la ville suivie d'une soirée prestige. Quant à vendredi 20 octobre, seront organisées les Assemblées Générales statutaires. Déjà 92 inscrits à la soirée.

Yann Madeline remercie Charles Le Boulanger et Alban Rimbault pour la préparation du congrès et passe la parole à Philippe Maillot pour les comptes 2022 de la Fédération.

5. Bilan financier

Philippe Maillot fait un point sur les adhésions et les cotisations fédérales. Ces dernières sont en légère amélioration par rapport à cette même date en 2022.

Il est par ailleurs proposé d'approuver les comptes (le bilan et le compte de résultats pour 2022) avant de présenter le rapport financier de l'exercice 2022 à la prochaine AG MAIAGE, le 20 octobre prochain.

Philippe Maillot fait donc état des comptes 2022 ; les charges restent stables avec une légère évolution des frais exceptionnels issus de la communication et de l'accompagnement du cabinet d'avocat pour les travaux relatifs aux classifications.

Les membres du Conseil d'Administration de MAIAGE approuvent à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et l'affectation de l'excédent 2022 d'un montant de 10 928 euros au compte de « report à nouveau créditeur ». Les membres du Conseil d'Administration donnent quitus au Président Yann Madeline pour sa gestion dudit exercice.

6. Questions diverses

Sans question diverse, Yann Madeline remercie tous les membres du Conseil d'Administration de MAIAGE.

Sans autre point à l'ordre du jour, la séance est levée à 13H.

